



LA GRAND'CROIX  
2 rue Jean Jaurès

Tél. 04 77 73 22 43

## Ville de LA GRAND'CROIX (42320)

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 20 juin 2024

DCM 2024-06-63

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS, maire.

Date de convocation : 13 juin 2024

**Membres présents :** M. Luc FRANÇOIS, M. Kahier ZENNAF, Mme Nathalie MATRICON, M. Samuel MERLE, M. Gérard VOINOT, Mme Delphine VINCENT, M. Marc BONNEVAL, Mme Saliha DEROUAZ, M. Pascal CALTAGIRONE, M. René SERINE, Mme Bernadette PINTO, Mme Géraldine REMILLIEUX, Mme Véronique REYNAUD, M. Sébastien FINARELLI, Mme Aurélie BERTHE, M. José BLACODON.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Chrystelle COPPARONI (pouvoir à Mme Delphine VINCENT)  
M. Patrick JOUBERT (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS)  
Mme Marie-Christine BLANC (pouvoir à M. Gérard VOINOT)  
Mme Véronique HENRY (pouvoir à Mme Géraldine REMILLIEUX)  
Mme Florence BROSSE (pouvoir à M. Samuel MERLE)  
M. Patrice PENEL (pouvoir à M. Kahier ZENNAF)  
Mme Anaëlle BOBER (pouvoir à Mme Aurélie BERTHE)  
Mme Marie-Christine COSI (pouvoir à Mme Nathalie MATRICON)  
M. Cyril HILLION (pouvoir à M. José BLACODON)  
M. Rachid DAOUD (pouvoir à M. Marc BONNEVAL)

**Membre excusé :** M. Nicolas VINCENT-ARNAUD

**Membres absents :** M. Alphonse SCOZZARI-BAIO, M. Youssef ZERROUK.

<b>Secrétaire de séance :</b> Mme Nathalie MATRICON, adjointe
<b>Rapporteur :</b> Monsieur Kahier ZENNAF, adjoint
<b>Objet de la délibération :</b> service vie scolaire - approbation des tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	29
Quorum	15
Nombre de présents	16
Nombre de procurations	10
Nombre de votants	26

Il est exposé : le Conseil municipal est appelé à fixer les tarifs du service vie scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Les tarifs suivants sont soumis à l'approbation du conseil municipal :

**Restauration scolaire + 1 h ½ de garderie**

	Tarifs par enfant/repas
Contribuables locaux	
QF ≤ 1000	1,00 €
QF entre 1001 et 1200	4,41 €
QF ≥ 1201	4,52 €
Non contribuables locaux	6,20 €
Repas sans réservation ou réservation faite hors délais	6,87 €

Les menus non décommandés dans les délais sont facturés au prix normal.

Également, afin de ne prendre aucun risque quant à l'accueil des enfants bénéficiaires d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour allergies et/ou intolérances alimentaires, il a été convenu, en lien avec le prestataire, de demander aux familles de fournir un panier repas.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201030-20240620-DCM2024-06-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024  
Publication : 25/06/2024

le maire, Luc FRANCOIS



Dans ce cas, un tarif spécifique est appliqué, comme suit :

<b>Tarifs pour l'accueil d'un enfant avec panier repas (dans le cadre d'un PAI)</b>	
Contribuables locaux	2,71 €
Non contribuables locaux	3,70 €

### Accueil périscolaire

Le périscolaire fonctionne sur trois sites, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, le matin de 7 h 00 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 19 h.

La prestation est comptabilisée en heure ou en demi-heure ; toute demi-heure entamée est due.

<b>Tarif pour une demi-heure</b>	
<b>Contribuables locaux</b>	
Si quotient familial ≤ 600	0,79 €
Si quotient familial > 600	1,24 €
<b>Non contribuables locaux</b>	
Si quotient familial ≤ 600	1,07 €
Si quotient familial > 600	1,64 €

		<b>Tarifs forfaitaires</b>	
		<b>Prestation du matin</b>	<b>Prestation du soir</b>
Accueil sans réservation Absence non décommandée dans les délais. Réservation hors délais	Contribuables locaux	3,72 €	6,21 €
	Non contribuables locaux	4,68 €	7,79 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité (26 voix pour) :**

☞ approuve les tarifs du service vie scolaire, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024, tels qu'ils sont présentés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin (69433 LYON cedex 03), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Cette requête peut être déposée par écrit ou au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à La Grand' Croix, le 24 juin 2024

le Maire,  
Luc FRANÇOIS



la secrétaire de séance,  
Nathalie MATRICON